

APPEL D'OFFRE

Etude d'évaluation de la mise en place des mesures de gestions proposées par le Plan d'Aménagement des Petits Pélagiques et de leurs impacts sur la ressource.

Pour aider la Mauritanie à faire face aux multiples défis liés à la gestion rationnelle des ressources halieutiques renouvelables et à l'amélioration de la contribution de ce secteur à la sécurité alimentaire, la GIZ met en œuvre dans le cadre de « **l'initiative Vivre à l'abri de la faim : transformation des systèmes agroalimentaires** » du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) « le Projet Protection et Gestion de la Ressource Halieutique en Mauritanie » ProGRH ».

L'objectif global de l'intervention conduite par la GIZ est de contribuer de façon décisive à lutter contre la sous-alimentation et la malnutrition en améliorant la disponibilité des produits de la pêche artisanale et côtière pratiquée dans une optique de durabilité.

Ce nouveau Projet repose sur quatre grands axes, dont entre autres de rendre les petits pélagiques provenant de la pêche artisanale plus accessibles à la consommation et soutenir le Programme national d'alimentation scolaire avec l'introduction des produits de pêches de qualité certifiée.

Avec un potentiel exploitable de 1.830.140 tonnes toutes espèces confondues, dont 1.383.000 tonnes de petits pélagiques, ces espèces constituent une ressource essentielle pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

L'importance de la demande sur les petits pélagiques, qui s'est beaucoup accrue ces dernières années suite à la recrudescence des usines de transformation minotière, a augmenté la pression de pêche sur ces espèces mettant en cause leur durabilité. Ainsi, la chute drastique des captures de la sardinelle ronde pourrait être la manifestation d'une surexploitation avancée pouvant conduire à l'extinction de cette espèce qui constitue le fourrage de plusieurs ressources. L'intensification de l'exploitation, ces dernières années, a créé une situation critique au niveau de certains stocks pélagiques, requérant des réponses adéquates pour que ces ressources continuent à jouer les rôles socio-économiques et écologiques qui leur sont assignés.

Dans ce cadre, et pour inverser la tendance de déclin des stocks pélagiques, le Ministère des pêches avec l'appui de la GIZ a élaboré et promulgué en novembre 2022 un plan d'aménagement des pêcheries pélagiques. Ce plan préconise un ensemble de mesures de gestions dont certaines suscitent des craintes chez les acteurs de la filière par rapport à la rentabilité de l'activité de la pêche de petits pélagiques une fois ces mesures appliquées. Il s'agit surtout des deux mesures sur la redéfinition de l'unité de gestion des petits pélagiques, le zonage et les prises accessoires de démersaux, qui sont les deux mesures auxquelles l'adhésion semble assez limitée.

En considération de ce qui précède et pour pouvoir contribuer à la gestion durable de cette importante ressource, le Projet GIZ «ProGRH» a inscrit dans sa programmation annuelle à la demande du MPIMP de mobiliser une expertise de haut niveau pour la réalisation d'une étude sur

l'impact socioéconomique de la mise en œuvre des mesures de gestions du Plan d'Aménagement des Pêcheries des Petits Pélagiques (PAP-PP), qui fait aussi suite de la première évaluation d'impact effectuée en 2024.

La conduite de cette étude prévue durant la dernière année de mise en œuvre du PAP-PP se fera par un bureau national avec la mobilisation d'un groupe d'experts en socio économie des pêches et des spécialistes des filières des pêcheries pélagiques pour mieux assurer la couverture de tous les aspects traités.

1. Objectif

L'objectif général de l'étude est de faire l'état de mise en œuvre des mesures de gestions proposées par le PAP-PP et d'évaluer leurs impacts plus prioritairement sur la rentabilité des flottilles exploitant les petits pélagiques : i) application du zonage mis en place par le PAP-PP, ii) interdiction des prises accessoires des démersaux, iii) séparation de la concession de petits pélagiques, en concessions clupéidés et carangidés-scombridés.

2. Tâches du prestataire

Le bureau titulaire du poste aura pour missions de réaliser et coordonner toutes les activités qui sont énumérées ci-après et d'autres tâches estimées nécessaires pour la réussite de la présente prestation en concertation permanente avec la Direction en charge de l'Aménagement au MPIMP et la GIZ. Pendant la mise en œuvre, le prestataire doit assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution et des performances des activités inscrites en coordination avec les responsables concernés sur le terrain pour assurer une couverture totale de l'ensemble des données recherchées.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire aura accès à tous les documents disponibles sur le PAP-PP et effectueront les rencontres et interviews avec les parties prenantes, d'abord pour appréhender la portée de la mission et les contraintes rencontrées et ensuite formuler, en connaissance de cause, des propositions de nature à assurer le bon accomplissement de la mission.

Pour répondre aux attentes, les experts se baseront sur les données historiques de l'exploitation complétées par d'autres données sur les coûts d'exploitation des différents segments de la pêche pélagiques.

Ils seront amenés à conduire sur la base de l'évaluation de la situation actuelle de la mise en œuvre des mesures de gestions du PAP-PP et en considération des orientations fixées par le MPIMP, mais aussi des spécifications techniques et réglementaires en vigueur, l'exécution des tâches suivantes :

- Mobiliser et mettre en forme les données des journaux de pêche et de l'observation en mer sur les séries nécessaires à analyser pour l'étude ;
- Collecter les données relatives aux couts d'exploitation des unités de différents types de pêches ;
- Analyser la composition spécifique des différents segments pour, éventuellement, classer les navires de pêche selon les stratégies de ciblage (clupéidés et carangidés-scombridés) ;
- Estimer la contribution des différents groupes taxonomiques (clupéidés, carangidés-scombridés, benthopélagiques, démersaux et autres) dans les chiffres d'affaires des segments ;

- Identifier les espèces ou groupes d'espèces pouvant faire l'objet de prises accessoires des flottilles ciblant les petits pélagiques ;
- Evaluer la rentabilité des différents segments selon les scénarios énoncés plus haut ;
- Faire des recommandations sur l'opérationnalité des mesures proposées et leur impact sur la rentabilité des unités de pêche ;
- Formuler, sur la base des évaluations et analyses ci-dessus de la situation actuelle de la mise en œuvre PAP-PP, des propositions pertinentes pour lever les contraintes en vue d'assurer la durabilité de la ressource et améliorer l'impact de sa rentabilité.

Il est à préciser que la consultation doit commencer après la prise de contacts avec la Direction en charge de l'Aménagement au MPIMP, l'OESP et l'IMROP pour une réunion de cadrage de deux jours sur la méthodologie proposée et le calendrier de réalisation de la prestation.

3. Etapes clés

La consultation se déroulera sur toutes les zones côtières répertoriées et principalement les sites d'intérêts pour la pêche en particulier des petits pélagiques couverts par la mise en œuvre du plan d'aménagement et sera accompagnée au besoin par un représentant désigné par la direction en charge de l'aménagement des pêches au MPIMP pris en charge par le projet lors des déplacements en dehors de Nouakchott.

4. Lieu, durée et période de la prestation

Période d'affectation : La prestation se fera sur 65 jours et devrait commencer **le 15.09.2026 pour terminer avant le 30 novembre 2026**. La date de lancement sera fixée en concertation avec le Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires et la direction en charge de l'aménagement des pêches.

5. Qualification du contractant

Le bureau d'étude local doit disposer de l'ensemble des documents juridiques de reconnaissance et avoir au moins 5 ans d'expérience prouvée dans l'organisation d'études de développement de la pêche maritime et la mise en œuvre des projets d'aménagement et de gestion des pêcheries, ainsi qu'un projet de référence les trois dernières années en Afrique de l'Ouest, particulièrement sur la gestion des pêches en plus d'une expertise vérifiée en gestion durable des pêcheries en Afrique de l'ouest.

Le soumissionnaire est tenu de fournir du personnel apte à pourvoir les postes décrits, sur la base de leur CV, de l'éventail des tâches concernées et des qualifications requises et justifier un chiffre d'affaires annuel moyen des trois derniers exercices d'au moins 1 800 000 MRU avec un nombre moyen de salariés de 5 employés sur les trois dernières années. Tous les experts proposés doivent avoir exercé des tâches similaires en Mauritanie ou dans la sous-région.

Les qualifications spécifiées dans les TDRs représentent les exigences pour atteindre le nombre maximal de points. Le soumissionnaire devra justifier des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette mission avec un dispositif incluant 4 experts, avec les profils recherchés pour mener à bien cette mission telle que décrite dans les TDRs.

Les candidats intéressés par le présent appel d'offres pourront acquérir le dossier d'appel d'offres (Termes de référence, Schéma d'évaluation des offres techniques, Schéma de la grille d'aptitude

conditions générales et annexes) sans frais au près du bureau de la GIZ Mauritanie, Ilot V 22, Tel : 00 222 45 25 67 25 au plus tard le 31.08.2026 à 16h30

6. Format de l'application

La structure de l'offre technique (en français) doit correspondre à celle des termes de référence, en particulier, la structure détaillée de conception (chapitre 3) organisée conformément aux critères de pondération positive de la grille d'évaluation.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le chapitre 5 des TDR (Consignes de calcul). Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble du budget/des journées/formations/dossiers/traductions. Leurs nombres sont convenus à titre de plafonds.

Les offres rédigées en français doivent être facile à lire (ARIAL, taille de police 11) et clairement formulées. Elles doivent être envoyées en format PDF à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

La taille par défaut des e-mails est limitée à 30 MB. Au-delà, les serveurs de messagerie de la GIZ refusent le message et ses pièces jointes. Si nécessaire, envoyez plusieurs e-mails ou utilisez filetranfer.

Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas pris en compte.

L'offre complète ne doit pas dépasser 10 pages (les CV exclus). Seules les 10 premières pages de l'offre seront considérées pour évaluation.

Les CV du personnel proposé conformément au chapitre du mandat doivent être soumis dans le format spécifié dans les conditions de candidature. Les CV ne doivent pas dépasser 4 pages. Les CV doivent clairement indiquer le poste et le poste occupés par la personne proposée dans le projet de référence et pendant combien de temps.

7. Soumission de l'offre

Les bureaux sont invités à soumettre une offre technique et une offre financière suivant les TdR. Les offres incomplètes ou ne respectant pas les instructions seront exclues. Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée après combinaison des notes techniques (70%) et financières (30%).

Les offres seront ouvertes à huis clos par la GIZ le plus tôt possible après la clôture des réceptions.

Pour faciliter la lecture et favoriser la compréhension des dossiers, les offres doivent se limiter aux informations pertinentes, être concises et précises. Les soumissionnaires devront donc exclure toutes informations superflues, évitant une disqualification due au manque de compréhension ou au défaut du montage du dossier.

Le délai de soumission de l'offre expire le 06.09.2026 à 23 :59h. Les dossiers envoyés hors délai ne seront pas recevables.

2 courriels sont demandés avec les contenus suivants :

Mail N° 1

Objet : DAO 10040459 Offre technique et dossier administratif à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre (format pdf) :

a) 1 pdf pour le dossier administratif

Portant le nom du bureau et la mention « Dossier administratif », le fichier doit contenir (**dans l'ordre**) les documents suivants :

- Dernier rapport annuel administratif (chiffre d'affaires annuels pour 2023, 2024, 2025 ; cf. schéma de l'aptitude) ; **tamponné et signé, légalisé par un bureau d'audit. Le chiffre d'affaires doit être clairement mentionné et visible.**
- Min. 1 projet de références dans le domaine « **d'étude et d'évaluation de la gestion des ressources naturelles** » qui prouvent un volume minimum de 1.350.000 MRU (cf. grille d'aptitude)
- Attestation de régularité fiscale (récente, moins de 3 mois)
- Numéro d'identification fiscale du prestataire (NIF) ;
- Annexe : Code de conduite paraphé et tamponné (avec la mention lu et approuvé sur la dernière page) ;
- Annexe : Auto-déclaration droits de l'homme signé ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB).
- Auto-déclaration d'éligibilité

b) 1 pdf pour le dossier technique

L'offre technique est composée de

- Concept technique et méthodologique (cf. Schéma d'évaluation et TDR)
- CVs détaillés des experts

L'absence de l'une des pièces ci-dessus peut entraîner la disqualification de l'offre.

Mail N° 2

Objet : DAO 10040459 Offre financière à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre financière (format pdf) :

- Bordereau de prix

Tous les prix sont exprimés en MRU, **hors taxes (HTVA)**.



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

L'envoi de l'offre technique et financière dans un seul et même mail entraîne la disqualification de l'offre.